

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 mars 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut ¹	Pouvoir de Christophe MOIROUD
8 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
15 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
20 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
22 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
23 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
24 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
26 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
27 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
28 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
29 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
30 MERY	T FONTAINE Nathalie	
31 MERY	T ROULET Stéphane	
32 MOTZ	T CLERC Daniel	
33 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
34 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
35 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	Départ après la 10 ^{ème} délibération
36 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
37 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	Départ après la 10 ^{ème} délibération
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la 15 ^{ème} délibération
40 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
41 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
42 VOGLANS	T BERNON Martine	
43 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	VAIRYO Nicolas
AIX-LES-BAINS	POILLEUX Nicolas
BRISON SAINT INNOCENT	MASSONNAT Marthe

¹ Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations 18 et 19

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 12 mars 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 27 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 10 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 26 Année : 2024
Exécutoire le : 27 AVR. 2024
Publiée / Notifiée le : 27 AVR. 2024
Visée le : 27 MARS 2024

TRANSITION ÉNERGETIQUE

Adhésion aux associations et participations aux autres organismes œuvrant dans le domaine de la transition - Programmation 2024

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, approuvé par délibération du 14 janvier 2020, Grand Lac s'est engagé à agir pour la transition écologique à travers un catalogue de 134 actions à mener sur une période de 6 ans. La communauté d'agglomération s'appuie sur les acteurs clé en lien avec le territoire pour décliner de manière opérationnelle les actions de transition. Dans ce cadre elle adhère aux associations compétentes sur cette thématique.

- 1- Il est proposé, en cohérence avec le budget principal 2024, de soutenir les associations suivantes :

Association AMORCE

AMORCE est une association nationale qui regroupe plus de 1000 adhérents : collectivités, syndicats, structures publiques et partenaires privés. L'association apporte une expertise technique dans les domaines de la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau.

L'adhésion à l'Association AMORCE a été délibérée lors du conseil communautaire du 22 février 2022 pour la compétence « Déchets » et lors du conseil du 19 janvier 2021 pour la compétence « Énergie ». Pour cette dernière, le montant de l'adhésion était de 770 Euros en 2023 qui a permis au service transition énergétique de bénéficier de nombreuses ressources et de l'expertise d'Amorce notamment au travers de webinaires.

Pour l'année 2024, le montant prévu pour la compétence « Énergie » est de 913 Euros.

De plus, il est proposé d'adhérer à la compétence "Réseau de chaleur" pour un montant de 0 euro (gratuité pour les agglomérations n'ayant pas de réseau ni la compétence).

Association « AUVERGNE RHONE ALPES ENERGIE ENVIRONNEMENT »

AURAAE est l'agence régionale de l'énergie et de l'environnement de la région. Elle regroupe plus de 80 membres répartis dans 6 collèges. L'association supervise les observatoires énergie et climat régionaux sur lesquels est basée la stratégie environnementale de la communauté d'agglomération, diffuse de l'information et accompagne plus spécifiquement les territoires membres sur des thématiques telles que les rénovations performantes, l'élaboration et l'évaluation du plan climat.

Le montant de l'adhésion prévu en 2024, similaire à celui de 2023, est de 5 500 Euros. En 2023 AURA EE a notamment accompagné la collectivité dans sa démarche TEPOS, plus spécifiquement sur l'aspect stockage du carbone. En effet, AURA EE est partenaire du projet Interreg Europe NACAO, qui vise à contribuer à la politique régionale sur la compensation carbone, améliorer la connaissance des partenaires européens sur les solutions de compensation carbone fondées sur la nature et partager ces solutions de compensation carbone avec les acteurs locaux. La communauté d'agglomération Grand Lac est un partenaire local d'AURA EE sur ce projet et peut donc bénéficier de l'expertise d'AURA EE et de ses échanges avec les partenaires européens. En 2024, AURA EE poursuivra cette démarche et accompagnera le territoire TEPOS (Grand Chambéry, Grand Annecy, Grand Lac) dans sa volonté de faciliter l'émergence de projets de stockage carbone sur les territoires.

Association « ATMO – Air Rhône Alpes »

L'association est agréée par l'état pour la surveillance régionale de la qualité de l'air. Elle réalise le suivi de la qualité de l'air sur notre territoire et participe à l'accompagnement des politiques publiques relatives à la baisse des émissions de polluants atmosphériques, et en particulier pour cette année l'accompagnement pour les études relatives aux Zones à Faibles Émissions (ZFE).

Le montant de l'adhésion en 2023 était de 13 687 euros. **Le montant prévu pour l'année 2024 est de 14 000 €.**

Association INES Formation

L'Institut National de l'Energie Solaire, installé sur la commune du Bourget du Lac, est un pôle d'expertise reconnu au niveau national et international. Son pôle Formation et Evaluation, organisé sous forme d'association, a pour vocation d'accompagner les territoires et les entreprises afin de renforcer leur capacité dans le domaine de l'énergie solaire.

En 2023, Grand Lac a accompagné l'INES Formation pour renforcer ses actions au niveau de la communauté d'agglomération dans le cadre d'une convention d'objectif d'un montant total de 15 440 Euros. Le bilan 2023 s'élève à 4000 € TTC comprenant une participation à la rédaction du cahier des charges pour la mise à jour du cadastre solaire, la rédaction de fiches techniques, une formation de 3 jours sur la conception et le dimensionnement de systèmes solaires photovoltaïques à destination d'un agent de Grand Lac ainsi qu'une formation sur les idées reçues du solaire pour les agents du pôle aménagement durable et planification.

Pour l'année 2024, au vu des besoins portant uniquement à ce jour sur le volet Formation, il est proposé de ne pas signer de nouvelle convention d'objectifs.

Association CLER

Au niveau national, le réseau CLER (réseau pour la transition énergétique, anciennement Comité Local pour les Energies Renouvelables), diffuse la méthode Destination Territoires à Energie Positives (TEPOS) auprès des collectivités et des structures qui les accompagnent (administration, associations, agences, bureaux d'études...) et anime la communauté des utilisateurs. Le CLER fédère un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français.

Dans le cadre de la dynamique des Territoires à Energie Positives (TEPOS) dont l'approche a été présentée au conseil communautaire du 21 mars 2023, il est proposé cette année de renouveler notre adhésion au réseau CLER, pour la transition énergétique. **Le montant de l'adhésion 2024 s'élève à 0.008 € par habitant soit un total de 608 €** (pour 75 951 habitants) identique à 2023.

Association « Eau et Soleil du Lac »

Cette association citoyenne fait partie du réseau des « Centrales Villageoises ». Son objectif est de mobiliser les citoyens pour faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire de l'Agglomération, en prenant en compte le périmètre opérationnel des autres centrales villageoises voisines (Energicimes sur le bassin Chamberien, Perle dans le massif des Bauges). « Eau et soleil du lac » s'appuie sur les compétences professionnelles de ses adhérents pour identifier et faire émerger des projets de production d'énergie photovoltaïque ainsi que, et c'est la particularité de cette association, de l'hydroélectricité.

De premiers projets ont émergés en 2022 avec l'aide financière de la communauté d'agglomération d'un montant de 11 700 Euros. En 2023, en cohérence avec l'action E.2.e du plan climat « Participer au développement des projets solaires citoyens », Grand Lac a poursuivi son accompagnement financier de préfiguration à hauteur de 10 450 euros.

En 2024, il est proposé une aide financière de 5 500 €. Cette aide ne sera versée que si elle est compatible avec la prise de part au sein de la société « Eau et Soleil du Lac » dont l'étude juridique est en cours.

En effet, les membres de l'association « Eau et Soleil du Lac » ont sollicité la communauté d'agglomération en 2023 pour prendre des parts au sein de la société de projet en charge du portage juridique et financier des futures installations de production d'énergie renouvelable pour un montant prévu à ce jour de 10 000 euros et prévu au budget 2024. L'étude juridique est en cours et cette prise de parts fera l'objet d'une délibération spécifique.

Association ASDER

Le montant de l'adhésion à l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) est de **500 € pour l'année 2024.**

Le montant total de l'adhésion aux associations précitées (AMORCE, AURA EE, ATMO, CLER, Eau et Soleil du Lac, ASDER) s'élève à 27 021 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget transition énergétique, service 162.

- 2- Monsieur le Président rappelle que Grand lac s'est également engagé par convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ASDER et le SDES. Il convient de préciser, pour l'année 2024 le programme d'actions et le montant correspondant en cohérence avec le budget principal 2024 :

Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 Grand Lac – ASDER

Cette convention pour la transition énergétique a été signée entre Grand Lac et l'ASDER suite à une délibération du 21 février 2023. Chaque année, un programme d'accompagnement de la transition énergétique et un programme d'accompagnement à la mise en œuvre de la Prime Chaleur Renouvelable sont définis et actés par délibération.

Monsieur le président présente le « Programme d'actions à la transition énergétique Grand Lac ASDER 2024 » (cf tableau en annexe) permettant d'accompagner les communes, de développer la production d'énergie renouvelable, avec notamment l'accompagnement du projet d'Appel à Initiative Privée pour accompagner les professionnels dans leur projets photovoltaïques, et de sensibiliser les acteurs du territoire à la transition énergétique. **Le montant de ce programme est de 30 778 euros sur l'année 2024.** Les crédits correspondants sont inscrits au budget transition énergétique, service 162.

Monsieur le président présente également le « Programme d'action Prime Chaleur Renouvelable Grand Lac ASDER 2024 » (cf tableau en annexe) qui permettrait à l'ASDER d'accompagner l'Agglomération pour une partie de l'animation et du suivi technique du programme. **Le montant de ce programme est de 5 500 € sur l'année 2024.** Les crédits correspondants sont inscrits au budget transition énergétique, service 1621, et compris dans une Autorisation d'Engagement pluriannuelle de Crédit de Paiement « AE/CP037 »

Convention pluriannuelle 2023-2027 Grand Lac – SDES (CEP)

Pour accompagner les communes dans la maîtrise de leur consommation énergétique, il est rappelé que Grand Lac a mis en place avec le SDES une nouvelle convention CEP 2023-2027 pour une durée de 4 ans permettant des mises à jour régulières des données de consommations du patrimoine communal, de nouvelles visites de bâtiments ainsi que l'accompagnement des communes à la mise en œuvre d'un plan d'action pluri annuel de travaux.

La répartition de la prestation d'accompagnement par un Conseiller en Energie Partagé (CEP) se fait à part égale entre le SDES et Grand Lac : le coût pour les années N à N+4 est de 1,00 €/habitant/an par commune. Grand Lac sera facturé à la présentation du bilan annuel CEP, document attestant le travail réalisé par le SDES durant l'année N-1. **Le coût estimé pour Grand Lac pour l'année 2024 est d'environ 25 000 € inscrits au budget, service 162.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'adhésion aux associations et autres organismes précitées,
- APPROUVE le versement des participations et subventions précitées,
- AUTORISE Monsieur le président à signer tous les documents afférents

Aix-les-Bains, le 19 mars 2024

Le Président,
Renaud BÉRETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 67- Présents : 40- Présents et représentés : 50- Votants : 50- Pour : 50- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|



Programme d'action Prime Chaleur Renouvelable Grand Lac ASDER 2024

Volets opérationnels	n°	Thématiques	Moyens mis œuvre par l'Asder	objectifs		2023
				nb	unité	
Accompagnement à la mise en œuvre de la Prime Chaleur Renouvelable		Animation et accompagnements de projets dans le cadre du CCR	Animation d'évènement présentant la Prime Chaleur Renouvelable	2	Animations	2 500 €
			Soutien à la réalisation d'étude d'opportunité chaleur dans le cadre du CCR	2	Accompagnements	3 000 €
TOTAL						5 500 €

Annexe SDES - CEP

Estimation du coût annuel de l'année 2024

Estimation du coût de la prestation « Accompagnement » pour la première année, basée sur la population DGF 2022.

Nom de la commune	Nombre d'habitants total 2022*	Communes exclues de la présente convention	SDES	Grand Lac	Commune
AIX-LES-BAINS	34086	OUI	- €	- €	- €
BIOLLE (LA)	2843		1 422 €	1 422 €	- €
BOURDEAU	634		317 €	317 €	- €
BOURGET-DU-LAC (LE)	5352		2 676 €	2 676 €	- €
BRISON-ST-INNOCENT	2494		1 247 €	1 247 €	- €
CHANAZ	685		343 €	343 €	- €
CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA)	290		145 €	145 €	- €
CHINDRIEUX	1553		777 €	777 €	- €
CONJUX	292		146 €	146 €	- €
DRUMETTAZ-CLARAFOND	3049		1 525 €	1 525 €	- €
ENTRELACS	6569		3 285 €	3 285 €	- €
GRESY-SUR-AIX	4743		2 372 €	2 372 €	- €
MERY	2076		1 038 €	1 038 €	- €
MONTCEL (LE)	1190		595 €	595 €	- €
MOTZ	484		242 €	242 €	- €
MOUXY	2357		1 179 €	1 179 €	- €
ONTEX	131		66 €	66 €	- €
PUGNY-CHATENOD	1135		568 €	568 €	- €
RUFFIEUX	902		451 €	451 €	- €
SAINT-OFFENGE	1234		617 €	617 €	- €
SAINT-OURS	756		378 €	378 €	- €
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	539		270 €	270 €	- €
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	1267		634 €	634 €	- €
TRESSERVE	3257		1 629 €	1 629 €	- €
TREVIGNIN	849		425 €	425 €	- €
VIONS	426		213 €	213 €	- €
VIVIERS-DU-LAC	2366		1 183 €	1 183 €	- €
VOGLANS	1966		983 €	983 €	- €

Total	83525	1	24 720 €	24 720 €	- €
-------	-------	---	----------	----------	-----

* : La population DGF sera actualisée chaque année, la facturation suivra cette actualisation.

Programme d'actions en faveur de la transition énergétique Grand Lac ASDER 2024

Volets opérationnels	n°	Thématiques	Moyens mis œuvre par l'Asder	objectifs		Coût de l'action	Part de financement Grand Lac
				nb	unité		
1- Informer, conseiller et accompagner les projets des communes	1.1	Réduction de la consommation des communes sur le patrimoine public et favoriser l'installation d'énergies renouvelables	Accompagnement des projets des collectivités sur le patrimoine bâti (réno/neuf) et installation d'énergies renouvelables*	1	service d'accompagnement	145 000 €	5 500 €
	1.2	Développement des EnR sur les communes	Accompagnement pour la mise en place de la loi APER	3	Animation	3 750 €	3 750 €
2 - Soutenir le développement des énergies renouvelables	2.1	Appui à l'émergence de projets	Accompagner les maîtres d'ouvrages privés à lancer des projets d'énergies renouvelables	1	Animation	10 000 €	10 000 €
	2.1		Conseil et accompagnement sur le patrimoine de Grand Lac	1	Action	3 000 €	3 000 €
	2.3		Appui technique pour la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables	1	Action	1 000 €	1 000 €
3- Sensibiliser et mobiliser les techniciens et les élus	3.1	Sensibilisation des élus/techniciens	Sensibilisation des agents de la collectivité.	2	Animation	2 000 €	2 000 €
	3.2		Appui structuration plan de formation transition interne ?	1	Action	500 €	500 €
4 - Assurer la coordination du programme d'action	4.1	Suivi convention, bilan	Suivi du programme d'actions, temps décharges avec techniciens de l'agglo.	1	Suivi	1 800 €	1 800 €
	5.2	Sensibilisation des ménages	Organisation de conférences	3	Animation	2 580 €	1 290 €
5.3	Mise en place de prêt thermokit et permanence restitution		4	Action	2 300 €	1 150 €	
5.4	Animation des acteurs locaux/coordination	Suivi/animation	1	Animation	1 575 €	788 €	
TOTAL						173 505 €	30 778 €

*cofinancé par le sdes, le département et les epci
 Actions s'intégrant dans le "Programme d'accompagnement la transition énergétique ", qui s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2026 entre Grand Lac et l'ASDER présentée au conseil communautaire du 21/02/2023. Ce programme d'action fait l'objet d'une subvention spécifique telle que prévue à l'article 3.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 26 : Adhésion aux associations et participations aux autres organismes oeuvrant dans le domaine de la transition écologique - Programmation 2024

Date de transmission de l'acte : 27/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 27/03/2024

Numéro de l'acte : d4943 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240319-d4943-DE

Date de décision : 19/03/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations